

à objecter au principe du bill. C'est à l'opposition de décider si elle veut continuer ainsi demain. Je suis prêt à le retirer jusqu'en juin. La parole est à l'opposition. La patience a des limites. Lorsque, nous écartant de la discussion, nous tombons dans l'obstruction, j'ai bien le droit, je pense, de faire ces remarques.

M. Ellis: Monsieur le président, je pense que les dernières observations du ministre du Commerce sont, de sa part, inexcusable insolence. Nous avons reçu un mandat. L'automne dernier des réunions ont eu lieu dans toute la province de la Saskatchewan. Je ne me rappelle aucune question qui ait suscité, depuis quelques années, autant d'intérêt et de ressentiment dans les provinces des Prairies que la résolution présentement à l'étude.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question à l'honorable député? Souhaite-t-il empêcher l'adoption de la mesure? Il n'a qu'à le dire et le bill sera retardé de plusieurs mois.

M. Ellis: Je n'aime pas la menace que profère le ministre en faisant semblant de poser une question. C'est un autre exemple du genre d'intimidation auquel on recourt depuis l'ouverture du débat.

M. Knowles: Nous voulons quelque chose de mieux.

M. Ellis: Dans toutes les provinces des Prairies les gens ont montré l'intérêt que leur inspire la mesure. Les députés ont assisté à des réunions convoquées par des syndicats agricoles et autres groupements. Si l'intérêt que suscite la mesure s'exprime à la Chambre, il n'est certes pas hors de proportion avec celui qui règne dans tout le pays.

Répondant, il y a quelques jours, à une question qui lui était posée à l'appel de l'ordre du jour, le ministre du Commerce a donné à entendre qu'il y avait tentative d'obstruction, parce que nous avions la témérité de débattre la mesure pendant une demi-séance. Si c'est là l'attitude du ministre du Commerce à l'égard d'une question qui a soulevé l'intérêt, voire l'indignation, de tous les cultivateurs des Prairies, je pense que le Gouvernement sait très bien que nous n'obtenons pas le genre de loi que nous avons le droit d'attendre.

J'ai assisté à quelques réunions et parlé à de nombreux cultivateurs du Sud du Manitoba l'automne dernier. Quelle que soit la région où je suis allé, j'ai constaté un vif intérêt de la part des cultivateurs à l'égard de ce projet de loi, ainsi que de l'hostilité et du mécontentement. Nous sommes venus ici. On attend de nous que nous exposions les vues de nos commettants et aucun ministre de la Couronne ne pourra nous intimider.

[Le très hon. M. Howe.]

Pourquoi cette impatience? Je crois que le ministre est pressé de faire adopter cette mesure parce qu'il sait que c'est la plus impopulaire dont la Chambre ait été saisie depuis longtemps. Vu qu'on ne la voit pas d'un bon œil, le Gouvernement veut s'éviter l'embarras des critiques. Si nous poursuivons cette ligne de conduite jusqu'au bout, nous aboutirons logiquement au totalitarisme. Chaque fois que des ministres se lèvent pour dire que l'opposition fait de l'obstruction systématique, alors qu'elle veut tout simplement débattre un projet de loi, nous avons des scènes comme celle qui s'est déroulée ici aujourd'hui.

Les députés qui appuient le Gouvernement préféreraient que ceux de l'opposition se taisent. Ils voudraient bien qu'on les laisse libres de mal gérer les affaires publiques, tout comme ils l'ont fait jusqu'ici. La hâte inconvenante, l'impatience du ministre montre bien à quel traitement hautain nous avons été soumis jusqu'ici. Cela montre bien, mieux que n'importe quoi, que le Gouvernement n'ignore pas à quel point la mesure est impopulaire. Des honorables députés ont donné lecture des noms des groupements agricoles des Prairies qui se sont dits opposés à la mesure.

M. Studer: Vous n'avez jamais fait autre chose.

M. Ellis: Encore que ces groupements agricoles et des personnalités éminentes de toutes les provinces de l'Ouest aient manifesté leur opposition à la mesure, le Gouvernement insiste pour qu'elle soit adoptée, et non seulement pour qu'elle soit adoptée, mais encore pour qu'elle le soit avec le moins de discussion possible. Je pense, pour ma part, que dans un parlement démocratique tous les députés devraient avoir le droit d'exprimer leur point de vue à la Chambre.

Il y a quelques instants le ministre nous disait que certains membres de notre groupe avaient pris la parole deux ou trois fois. Ce n'est pas vrai. Personne parmi nous n'a parlé deux fois de la question. Je défie le ministre d'en nommer un. Il n'y en a pas. Pourtant, il a donné à entendre, il a même affirmé, il y a un instant, qu'un membre de notre groupe prenait la parole pour la troisième fois. C'est absolument faux. Il est temps que le ministre rentre ses griffes et qu'il laisse l'opposition s'acquitter de ses fonctions.

Une résolution relative à l'entreposage sur les fermes figure au *Feuilleton*. Le ministre nous a dit, en somme, l'autre jour que la question ne sera soumise à la Chambre que lorsqu'il aura réussi à faire adopter la résolution relative aux prêts bancaires. Qu'est-il